

Elections du **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

de Châteauneuf-du-Rhône

2025-2027

Tu veux que ça bouge ?

Tu habites Châteauneuf-du-Rhône, tu es en CM1, CM2 ou au collège ? Présente-toi au CMJ !

Rejoins-nous !

Participe à la vie de ta commune !

Représente tes camarades !

Donne vie à tes envies !

Fais entendre tes idées !

- Fiche de candidature
- Une photo récente
- Tes motivations
- Autorisation parentale
- Autorisation de transport

Qu'est ce que le Conseil Municipal des Jeunes ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter des idées et initiatives dans le but d'améliorer le cadre de vie de tous et les traduire en projets.

Sa création relève de plein droit du conseil municipal. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un CMJ en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non discrimination et de laïcité.

Les objectifs du Conseil Municipal des Jeunes

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débat, élections, intérêt général face aux intérêts individuels...) mais aussi par une gestion des projets.

Les jeunes élus devront réfléchir, décider puis exécuter des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie communale.

Le CMJ remplira plusieurs rôles :

- Etre à l'écoute des idées et propositions des enfants de la commune
- Représenter des idées et propositions aux membres du Conseil Municipal
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous

Le CMJ pourra être amené à travailler avec certains services municipaux de la commune.

Les élus du CMJ seront invités aux temps forts de la vie de la commune et aux commémorations. A ce titre, ils pourront être sollicités pour des interventions.

Le fonctionnement du CMJ doit rester ludique, convivial et adapté à l'âge des jeunes.

La composition du Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ sera composé de 10 sièges.

La durée du mandat

Les membres sont élus pour un mandat de 2 ans.

Il est important que les candidats prennent bien la mesure de leur engagement. La participation aux réunions et commissions devra être prioritaire sur toutes les autres activités.

Les conditions pour se présenter au Conseil Municipal des Jeunes

Pour être candidat, 2 critères sont à respecter :

- Résider à Châteauneuf-du-Rhône
- Être scolarisé en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème

Cela signifie que les enfants scolarisés dans une école de la commune mais qui n'y sont pas résidents ne peuvent ni être candidats, ni électeurs.

Règles de candidature

Les jeunes souhaitant faire partie du Conseil Municipal des Jeunes doivent déposer leur candidature avant la date limite du 31 janvier 2025 en mairie ou par e-mail à chateauneufdurhone@wanadoo.fr, en remplissant la fiche de candidature, la fiche de présentation et en faisant signer l'autorisation parentale.

Il est précisé que l'ensemble de ces documents sont obligatoires pour valider la candidature.

Les dossiers de candidatures sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

L'élection

L'élection se déroulera en mairie de Châteauneuf-du-Rhône.

La campagne électorale

La campagne électorale se déroulera du 31 janvier au 14 février 2025, en dehors du temps scolaire, du lundi et vendredi.

Pendant le temps de la campagne électorale, les jeunes présenteront leurs idées à leurs différents camarades. Les candidats doivent remettre une profession de foi en 4 exemplaires. Un affichage sera prévu la semaine avant la date des élections.

Le scrutin

Les élections seront organisées en mairie.

Le scrutin est secret. Il n'y aura qu'un seul tour.

Le dépouillement est ouvert au public. Il se déroule sur place, sous le contrôle et la responsabilité d'élus de l'équipe municipale, après la fermeture du bureau de vote.

Les 10 candidats ayant recueillis le plus de voix sont élus comme Conseillers Municipaux Jeunes.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu.

Les résultats des élections seront proclamés par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, ainsi que sur le site internet de la commune.

Calendrier

Du 2 au 31 janvier 2025 : Retrait des dossiers et dépôt des candidatures à la mairie, au service élections ou par e-mail à chateauneufdurhone@wanadoo.fr

Du 1^{er} février au 14 février 2025 : Campagne électorale.

Elections fin février 2025.

CONTACT

**Mairie de Châteauneuf-du-Rhône
1 Place de la Grangette
26780 Châteauneuf-du-Rhône**

**04 75 90 69 40
chateauneufdurhone@wanadoo.fr**

FICHE DE CANDIDATURE

PARTIE CANDIDAT

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Etablissement

Classe :

Téléphone :

Adresse mail :



Je soussigné(e) :

Déclare être candidat(e) pour le Conseil Municipal des Jeunes de Châteauneuf-du-Rhône, pour le mandat 2025-2027.

PARTIE REPRESENTANT LEGAL

Nom, Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale :

Fait à

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

PRESENTATION DU CANDIDAT

QUE REPRÉSENTE POUR TOI LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EN QUELQUES LIGNES, PRÉSENTE NOUS TES MOTIVATIONS, TES IDÉES, TES PROJETS POUR LA COMMUNE, CE QUE TU SOUHAITES AMÉLIORER OU CRÉER :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES LIGNES ? (LOISIRS, HOBBIES, FAMILLE, ECT)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Domicilié(e) à

Représentant légal de l'enfant.....

- Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Jeunes sur Châteauneuf-du-Rhône pour l'année 2025-2027.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes.
- Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune par tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.
- Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe, dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tels que presse, plaquettes, site de la commune et page Facebook de Châteauneuf-du-Rhône.
- Autorise mon enfant à recevoir par voie postale, par courriel et par sms les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, invitations, programmes, rendez-vous ect).
- Autorise les responsables du Conseil Municipal des Jeunes à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et sécurisé de mon enfant sur demande d'un médecin.
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et en accepte l'organisation.

Fait à

Le

Signature du Représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Candidat
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**AUTORISATION PARENTALE POUR TRANSPORT DE MINEUR DANS LE CADRE
DES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

(À faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux)

Nous soussignés :

Demeurant au :

Agissant en qualité de représentants légaux

De l'enfant :

Demeurant au :

Autorisons : La collectivité de Châteauneuf-du-Rhône

A venir récupérer et transporter mon enfant dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil Municipal des Jeunes.

Nous reconnaissons que ce transport est effectué exclusivement dans le cadre des missions liées aux activités du Conseil Municipal des Jeunes.

En cas d'urgence, nous pouvons être contactés au numéro de téléphone suivant :

.....

Fait à

Le

Signature des représentants légaux

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »

AUTORISATION EXPLOITATION DROIT A L'IMAGE

(À faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux)

Nous soussignés :

Demeurant au :

Agissant en qualité de représentants légaux

De l'enfant :

Demeurant au :

Autorisons : La collectivité de Châteauneuf-du-Rhône

A réaliser des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître, dans le cadre de la réalisation du Conseil Municipal des Jeunes.

Nous accordons à la collectivité de Châteauneuf-du-Rhône l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur l'ensemble des supports de communication de la collectivité.

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

La collectivité de Châteauneuf-du-Rhône s'interdit de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'image de l'enfant susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Nous nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à

Le

Signature des représentants légaux

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »